



HAL
open science

Rentabilité et coût du capital dans le projet industriel algérien Le cas de la Société Nationale des Véhicules Industriels (SNVI)

Rachid Mira

► **To cite this version:**

Rachid Mira. Rentabilité et coût du capital dans le projet industriel algérien Le cas de la Société Nationale des Véhicules Industriels (SNVI). 2017. hal-01593280

HAL Id: hal-01593280

<https://hal.science/hal-01593280v1>

Preprint submitted on 26 Sep 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Rentabilité et coût du capital dans le projet industriel algérien

Le cas de la Société Nationale des Véhicules Industriels (SNVI)

Rachid Mira

CEPN, UMR-CNRS 7234, Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité
rachidmira@hotmail.fr

Avril 2017

Abstract : La restructuration des entreprises publiques en Algérie en vue de leur insertion dans un modèle d'économie de marché a nécessité depuis les années 1980 la mise en place d'un ensemble d'institutions et la transition d'un mode de régulation monopoliste vers un mode plus concurrentiel. Cependant, l'institution Etat est restée jusqu'à nos jours l'institution clé soutenant un régime d'accumulation dépendant des ressources en hydrocarbures. La politique budgétaire et financière de l'Etat a donc soutenu et financé la restructuration des entreprises publiques dans le cadre d'une nouvelle stratégie industrielle orientée vers la substitution d'importation et la diversification des exportations. La restructuration de la SNVI opérée depuis les années 1990 s'est inscrite dans une démarche globale de politique industrielle visant à assainir les entreprises publiques et refinancer les investissements productifs en vue de pouvoir soit privatiser, soit nouer des partenariats. Cette stratégie a nécessité le transfert de ressources budgétaires pour financer les investissements et assainir la dette et les découverts bancaires qui a constitué un coût du capital supporté par l'Etat. La politique de partenariat avec des investisseurs étrangers vise à poursuivre un processus de restructuration et de restauration de la compétitivité sur un marché ouvert à la concurrence mais sous régulation de l'Etat.

Keywords : Economic transition, Algeria, industrial development, public expenditures

JEL Codes : L16, L22, L23, L24, L25, O11, O12, O25, P31

Article présenté au colloque Régulation 2015. Atelier : AT07 - Coût du capital et crise du capitalisme

Introduction :

L'école française de la Régulation s'est développée dans les années 1970 autour de trois courants, parisien (Robert Boyer, Michel Aglietta), Grenoblois (Gérard De Bernis) et du capitalisme monopoliste d'Etat (Paul Boccard). Cherchant à expliquer les crises du système capitaliste, ces courants ont développé à différents degrés les concepts de crise de suraccumulation et de dévalorisation du capital. La dévalorisation définie comme obsolescence programmée du capital surgit au sein des entreprises qui expérimentent une baisse de leur taux de profit et de non renouvellement de leurs investissements. La dynamique de l'accumulation du capital peut venir buter sur ces contradictions, que la crise viendra le plus souvent apurer et restaurer son unité contradictoire. Outre le rôle des crises modérées qui rétablissent le procès cumulatif de la croissance, des formes sociales, institutionnelles (Etat, monnaie, concurrence, rapport salarial, insertion internationale) viennent réguler et soutenir la dynamique de l'accumulation par la résorption ou atténuation des déséquilibres et contradictions des périodes antérieures. L'analyse de la crise de l'industrie publique en Algérie s'inspire particulièrement des travaux de Paul Boccard (1988) et Michel Aglietta (1976) sur la crise de suraccumulation et dévalorisation du capital. La concurrence des capitaux peut produire l'excès d'accumulation de capitaux, avec la substitution de travailleurs salariés par des machines-outils, entraîne l'excès d'accumulation des capitaux, dénommé suraccumulation. La notion de feedback négatifs peut se traduire par des arrêts d'accumulation, un processus de dévalorisation et des crises de surproduction. Dès lors la crise expérimentée en Algérie dans le secteur industriel public a consisté à poursuivre depuis les années 1970 une politique d'investissement débouchant dès les années 1980 sur un phénomène de suraccumulation du capital produisant des surcapacités productives. L'insuffisance des débouchés sur le marché local, empêche de valoriser et rentabiliser les investissements publics et débouche sur une crise de dévalorisation de l'outil de production et un accroissement vertigineux des coûts de production dès les années 1990. Plusieurs politiques industrielles sont menées pour assainir et restructurer les filières industrielles ciblées par les pouvoirs publics, dont la Société Nationale de Véhicules Industriels (SNVI) emblématique de la tentative échouée d'édifier une base industrielle en Algérie. La politique de relance industrielle a nécessité le transfert de ressources budgétaires pour financer les investissements et assainir la dette et les découverts bancaires qui ont alourdi le coût du capital supporté par l'Etat. Cette stratégie ne fit qu'exacerber au cours des années 1990-2000, la crise de suraccumulation et de dévalorisation du capital. En effet il faut attendre les années 2010 pour voir se mettre en œuvre dans les entreprises publiques, une politique d'investissement, de renouvellement de l'outil de production dans le cadre de partenariats noués avec des entreprises étrangères.

1 Stratégie d'industrialisation autocentrée basée sur les industries lourdes

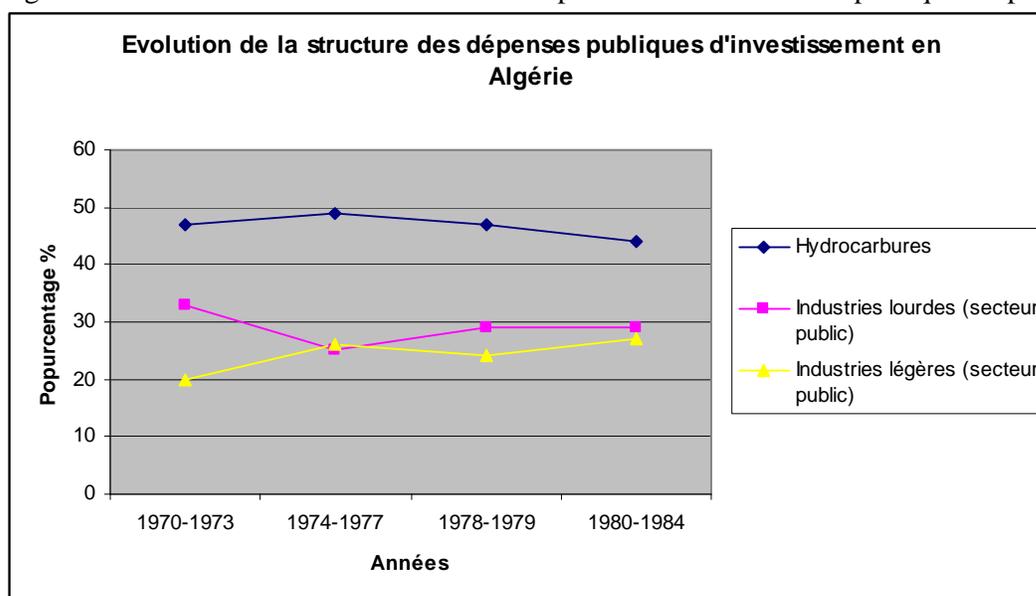
1.1 Le rôle de l'Etat dans la stabilisation du régime d'accumulation extensive en Algérie

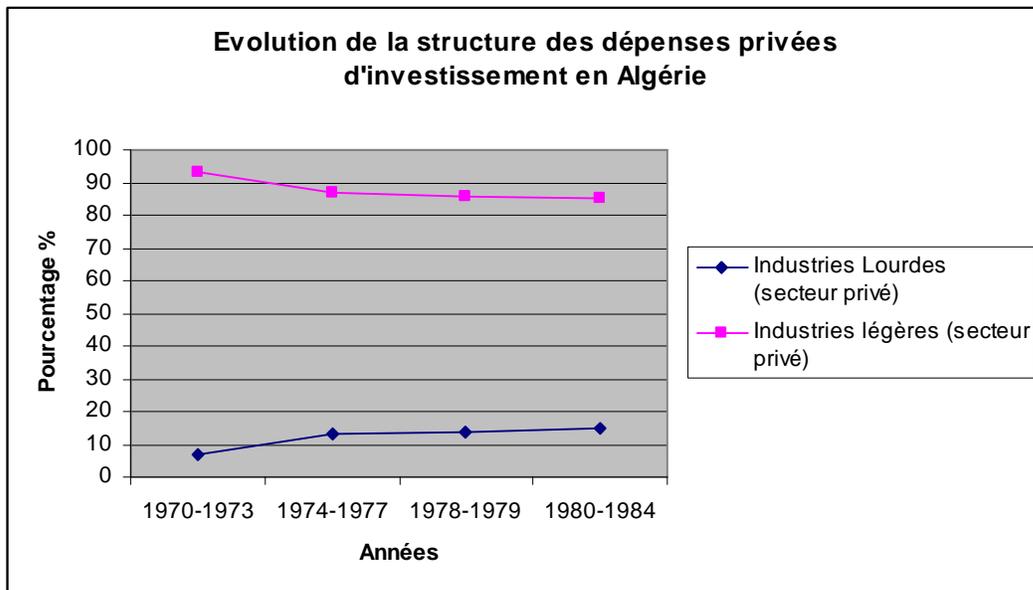
En 1962, l'industrie algérienne se compose de trois secteurs principaux : le secteur privé constitué d'entreprises n'ayant pas été nationalisées par les décrets de 1963 ; le secteur mixte regroupant des sociétés avec une participation de l'Etat dans leur capital social ; le secteur socialiste autogéré et des entreprises nationales. L'industrialisation en Algérie repose sur une stratégie de développement contenue dans un document officiel portant sur le budget d'équipement de 1966 qui trace une perspective de développement à l'horizon 1980. Le développement économique y est voulu autocentré avec un objectif d'acquisition et de maîtrise technologique, de produire ses propres biens de production et de consommation. Le

modèle est celui de la priorité donnée aux industries lourdes déjà évoquées dans le programme de Tripoli et réaffirmé en 1966 par la volonté de développer les industries de base que sont la sidérurgie et la pétrochimie. Durant la période du régime du président Houari Boumediene (1965-1978), l'industrie se divise en un secteur autogéré, un secteur d'Etat centralisé et un relevant des collectivités locales, enfin un secteur privé. Le secteur industriel privé se concentre dans les industries de transformation. La période 1967-1972 se caractérise par une évolution à la hausse de l'intensité capitaliste des projets privés lancés sur la période avec un investissement moyen par projet qui double entre 1967 et 1972 en passant respectivement de 552 000 à 1,214 000 DA. Le nombre moyen d'emplois par projet agréé augmente aussi mais entre 1967 et 1971 puisque en 1972 le nombre moyen d'emploi retombe sous le niveau de 1967. En revanche le coût moyen de création d'emploi va en augmentant sur la période, sauf pour l'année 1971 pour passer de près de 20 000 DA en 1967 à 55 000 DA en 1974.

On constate en effet que la part des investissements industriels reste relativement faible entre 1963 et 1966 bien qu'il atteigne $\frac{1}{4}$ de l'investissement total mais ne concerne que les industries de biens de consommation (textiles, cuir, denrées alimentaires). En 1967 la rupture est évidente avec une part de 47.1% puis croitra pour se maintenir en 1973 au même niveau de l'investissement total. La planification accordera de l'importance aux industries de biens de base et d'équipement. L'objectif est de créer une industrie favorable à l'emploi et à la création d'un tissu industriel intégré dans le cadre d'un développement autocentré sur le marché national. La stratégie de développement autocentrée mise en place par le régime politique de Boumediene jusqu'aux réformes des années 1980 sous le président Chadli, a conduit à l'édification d'un secteur public manufacturier en situation de monopole dans des branches d'activité stratégiques mais mobilisant des investissements lourds, intenses en capital et dont le rendement ou retour sur investissement se situait à moyen long terme. Les dépenses d'investissement public se sont concentrés sur la période 1970-1984 dans les secteurs stratégiques des hydrocarbures et des industries lourdes et relativement moins dans les industries légères :

Figures 1 et 2: Evolution de la structure des dépenses d'investissement publiques et privées





Source : construit selon données Bradford L. Dillman (2000)

On peut constater qu'alors que les dépenses publiques d'investissement restent minoritaires dans le secteur des industries légères, les dépenses d'équipement du secteur privé sont au contraire massivement orientées vers ce type d'industries et donc très faiblement en direction des industries lourdes : investir dans les industries légères offre au secteur privé des perspectives de rentabilité à court terme. Sur la fin des années 1970, le bilan du second plan quadriennal montre une difficulté croissante à absorber des investissements additionnels, tant les précédents plans témoignent également de programmes d'investissements non réalisés ou en attente de réalisation. Le paradoxe est qu'en 1978, les importations croissent encore plus vite que les exportations qui ne les couvrent qu'à 73% avec en majorité des recettes d'exportation d'hydrocarbures. Sur la période, on constate qu'un seuil structurel des exportations est franchi après 1966, année où les hydrocarbures représentent encore 59.1% de la valeur totale des exportations, avec une part de près d'un tiers des biens d'alimentation. Les matières premières reculent déjà en 1966 et les produits semi-finis, biens d'équipements progressent tout en restant à la marge. De 1969 à 1980, la structure des exportations algériennes va de plus en plus être dépendante des hydrocarbures qui vont atteindre une part de 98.2% en 1980. Ces exportations d'hydrocarbures sont en 1979 constituées majoritairement de pétrole brut (plus de 77%), ainsi que de condensat (plus de 7%), de produits raffinés (plus de 7%) et de gaz dont le GNL (plus de 6%) et le GPL encore marginal. La nouvelle politique industrielle issue du plan quinquennal (1980-1984) vise à restructurer et à rationaliser la gestion des entreprises publiques qui connaissent des déficits chroniques et un lourd endettement. Une réforme importante consistera à démanteler les entreprises publiques ayant atteint une taille critique : entre 1979 et 1983, le secteur industriel public est passé de 70 à 404 nouvelles entreprises nationales, outre la création également d'entreprises locales. Le démantèlement vise à améliorer la gestion des entreprises publiques, jusqu'alors trop coûteuse et bureaucratique, accroître la capacité de contrôle et de regard de l'Etat sur l'emploi des crédits octroyés par le trésor public. La politique industrielle du plan quinquennal aboutit à une augmentation générale de la production industrielle entre 1979 et 1984

Dans les domaines de la métallurgie (fonte, acier), du ciment et de l'électricité, les taux de croissance sur la période 1979-1984 sont exceptionnellement élevés. Les taux de croissance sont positifs quoique relativement moins élevés dans les domaines du phosphate et de la farine, semoule. La production reste néanmoins faible dans d'autres secteurs comme celui des

biens électroménagers, des véhicules industriels. Dans le secteur des hydrocarbures, la production de pétrole connaît des fluctuations, notamment une baisse dans la première moitié des années 1980, puis une hausse entre 1985 et 1987, alors que la production de gaz croît de 1982 à 1987. La conjoncture sur le marché des hydrocarbures va traduire ces deux tendances opposées sur la période : ainsi de 1980 à 1985, la part du pétrole dans les recettes d'exportation va passer respectivement de 69.5% à 26%, alors que la part du gaz dans les recettes d'exportation passe respectivement de 5.80% à 24%. Survient en 1986 le contrechoc pétrolier qui fait passer les recettes pétrolières de 12.5 milliards de dollars en 1980 à 4.450 milliard en 1987, soit une chute de près de 180%. En conséquence, la balance des paiements passe sur la période 1980-1987 respectivement d'un niveau excédentaire de +249 millions de dollars à un niveau déficitaire de -348 millions de dollars. L'endettement extérieur passe lui sur la même période respectivement de 11.15 milliards de dollars à près de 21 milliards de dollars et le service de la dette atteint en 1987 les 27 milliards de dinars soit l'équivalent de 5.75 milliards de dollars. Dans ce contexte de crise macroéconomique, la coalition au pouvoir lance lors du congrès du FLN de 1985 le second plan quinquennal (1985-1989) qui prévoit 521 milliards de dinars de dépenses qui se cumulent à 300 milliards de dinars de dépenses pour les programmes des précédents plans en cours de réalisation. Le secteur industriel va représenter une part de 40% du total des crédits alloués par le plan.

L'économie de la fin de la décennie 1980 demeure entièrement dépendante des recettes d'exportation d'hydrocarbures qui représentent plus de 90% des exportations de biens du pays et servent à financer les importations croissantes en biens de consommation et d'équipement. Le solde du commerce extérieur demeure positif sur la période malgré sa diminution progressive. Sous la présidence Chadli Bendjedid (1979-1991), la progression des investissements programmés et réalisés lors des deux plans quinquennaux a engendré une progression plus rapide du PIB du secteur public que du secteur privé, ce qui ne traduit pas dans les faits la volonté de la nouvelle coalition au pouvoir de redynamiser le secteur privé par le biais d'incitations à l'investissement. On peut donc avancer que la structure de l'économie algérienne des années 1980 reste dominée par le secteur étatique dont l'absence de rentabilité et le coût supporté par les finances publiques deviennent de plus en plus pesants dans un contexte de réduction des recettes fiscales pétrolières.

1.2 Les années 1988-1999 : réformes économiques et instabilité du régime d'accumulation extensive centré sur la rente pétrolière

La dégradation de la situation économique au milieu des années 1980 marque une nouvelle orientation de la politique économique marquée par la rigueur et la nécessité de faire une pause dans la stratégie industrialiste (remise en question par le nouveau pouvoir) et de rééquilibrer l'économie en faveur d'autres secteurs redevenus prioritaires comme l'agriculture.

L'Algérie enregistre l'essentiel de ses recettes d'exportations grâce à ses ressources en hydrocarbures. Cette position de pays mono-exportateur rend l'Algérie vulnérable face à la fluctuation des prix du pétrole : en effet, le contrechoc survenu en 1986, fait passer le prix du baril de 30 dollars fin 1985 à 10 dollars en juillet 1986.

Le gouvernement réoriente en conséquence sa politique économique vers plus de rigueur, ceci au cours des années 1985-1986, en diminuant les programmes d'investissement et en comprimant les importations : le taux de croissance des importations est alors négatif tout au long de la seconde moitié des années 1980, avec une chute de près de -16% pour les années 1986 et 1987 notamment.

La réduction drastique des importations aura des conséquences négatives sur l'approvisionnement en intrants nécessaires à la production et dans une moindre mesure en

biens nécessaires à la consommation : en effet, le gouvernement algérien a cherché à mener une politique de rigueur ciblée en veillant à réduire l'impact sur la consommation de la population. Le taux de croissance annuel moyen de la production nationale, tous secteurs confondus, devient négatif à -1.2% entre 1985 et 1988, en raison de la réduction des importations en biens nécessaires à la production. Les entreprises publiques comme privées connaissent des difficultés. Notamment les entreprises étatiques pourtant en pleine restructuration en vue de les rentabiliser, connaissent des déficits et découverts bancaires croissants évalués par A. Bouzidi (1990) à 42 milliards de dinars fin 1988.¹ Les résultats financiers des entreprises publiques pèsent donc sur le budget de l'Etat dont les recettes diminuent et le déficit devient chronique et croit en passant de 12.9 milliards de dinars en 1986 à 20.7 milliards en 1988.

La situation monétaire caractérisée par une surliquidité croissante de l'économie est la contrepartie d'une politique monétaire laxiste qui obéit d'une part, à la demande de financement des dépenses publiques que finance le trésor public, dont le déficit atteint près de 200 milliards de dinars en 1990. D'autre part, à la demande de financement des entreprises publiques dont le déficit chronique occasionne le recours au découvert bancaire, réescompté auprès de la Banque d'Algérie. La réforme de la politique monétaire issue de la loi relative à la monnaie et au crédit de 1990 se double au même moment d'une politique budgétaire qui vise à réduire les déficits depuis la seconde moitié des années 1980 et ce jusqu'à 1991, date de l'arrêt politique du processus des réformes menés par le gouvernement Hamrouche. De manière concomitante, la politique industrielle vise également sur la période à assainir la situation financière de déficit persistant des entreprises publiques qui pèse sur le secteur bancaire et les finances publiques. La réduction des dépenses publiques fut poursuivie par la restriction sur certains postes budgétaires mais aussi par le recours aux autres instruments de la réforme de 1988-1990 que sont la libération du commerce extérieur et des prix, parallèlement à une politique de dévaluation du dinar pour renchérir les importations et de lutte contre les marchés parallèles propices à l'inflation.

La politique de restriction budgétaire coïncide avec la baisse du financement du Trésor des prêts à l'investissement qui passe de 25 milliards de dinars en 1985-1986 à 2 milliards de dinars en 1990. Pour illustrer le désengagement progressif du Trésor sur cette période dans le financement des dépenses publiques et notamment des prêts à l'investissement, on constate une augmentation entre 1985 et 1988 des concours bancaires. La restriction du financement budgétaire notamment destiné aux entreprises publiques constitue un indice d'affaiblissement des rentes de transferts qui ont alimenté depuis les années 1960 et ce jusqu'au début des années 1980, déficits et découverts bancaires, symptomatiques d'un mode de gestion étatique et centralisé du secteur productif.

On constate sur la période un déficit budgétaire persistant de 1986 à 1989 qui se résorbe dès 1990 puis 1991 qui enregistrent un solde positif. Le processus de résorption du déficit est visible dès 1989 avec un déficit de moins de 3% du PIB. L'année 1990 marque donc un excédent du solde budgétaire de moins de 4% du PIB. Cette situation positive pour les finances publiques coïncide avec la même année un solde positif des opérations budgétaires du Trésor qui réduit son intervention dans le financement des entreprises. Les prêts aux entreprises passent de 16 à seulement 2 milliards de dinars respectivement entre 1989 et 1990. La politique budgétaire restrictive dans l'affectation des ressources couplée à une hausse des recettes fiscales d'origine pétrolières permettent ce solde positif. En effet, les recettes fiscales pétrolières passent de 24100 millions de dinars en 1988 à 45500 en 1989, puis 76200 en 1990 pour plus que doubler en 1991 avec un montant de 161500 millions de dinars.

La période de récession causée par le contrechoc pétrolier de 1986 et la baisse consécutive des ressources fiscales d'origine pétrolières produit une baisse d'activité productive qui alimente

¹ A. Bouzidi, « l'économie algérienne aujourd'hui », El Moudjahid du 12 mars 1990, id.

une baisse des rentrées fiscales ordinaires et produit un déficit budgétaire financé comme nous l'avons vu par un déficit du Trésor finançant l'emprunt intérieur de l'Etat. La situation se redresse donc en 1989 et le budget enregistre alors un solde positif en 1990-1991. La politique budgétaire repart ensuite à la dérive avec de nouveau un déficit sur les années 1992 et 1993 notamment. En effet, les dépenses croissent plus vite que les recettes surtout entre 1991-1992 puis en 1993. Se sont surtout les dépenses d'équipement qui connaissent une forte croissance entre 1991 et 1992, avec au total une multiplication par deux des dépenses budgétaires (fonctionnement et équipement).

L'évolution du secteur industriel algérien des années 1980 a montré une hausse en valeur absolue de sa valeur ajoutée dans le PIB, passant de 64.5 milliards de dinars en 1980, à 143.1 milliards de dinars en 1990. Cette hausse dynamique correspond à un rythme de croissance annuelle de 11.3% sur la décennie. Néanmoins, en part relative, le secteur industriel a connu une décroissance de sa part dans la valeur ajoutée totale sur la même période, avec un taux de croissance annuel moyen négatif de 2.35%. Ce changement de structure dans la valeur ajoutée marque un processus de désindustrialisation. L'évolution de l'indice de la production industrielle, spécifiquement du secteur public national, connaît sur la période 1986-1993 une décroissance progressive à la fois de son indice général et de ceux des industries hors hydrocarbures et manufacturière. La décroissance des indices se poursuit d'ailleurs sur la seconde moitié de la décennie 1990, ce qui confirme une tendance structurelle affectant le secteur productif public dont les tentatives de restructuration de la fin des années 1980 n'ont pas permis une relance de la production industrielle pourtant envisagée dans les plans quinquennaux.

En ce qui concerne la structure du PIB sur la période 1986-1993, on constate également une diminution de la part du secteur industriel hors hydrocarbures qui passe de 17.4% en 1986 à 13.0% en 1993, la tendance à la baisse se poursuivant dans les années 1990. La part de l'industrie hors hydrocarbures est d'ailleurs la même que celle de l'agriculture en 1993. Les hydrocarbures à l'inverse du reste de l'industrie connaît une part dans le PIB croissante qui double même entre 1986 et 1991. La réforme des entreprises publiques fut ensuite poursuivie à la fin des années 1980 avec la volonté d'accorder une autonomie accrue dans la gestion de ces entreprises par des réformes qui aboutiront à des projets de lois débattus au parlement en 1987, puis qui feront l'objet de lois au cours des années 1988-1990. En effet, dès l'année 1988, sont votées, les lois, n°88-01 relative à l'orientation sur les entreprises publiques, n°88-03 relative aux fonds de participation et n°88-04 portant code de commerce, qui permettent une séparation de la propriété du capital de sa gestion. La nouvelle orientation politique sur le statut des entreprises publiques est aussi marquée par la loi n°88-01 qui crée les Entreprises Publiques Economiques (EPE) en abrogeant les ordonnances, promulguées entre 1971 et 1975, relatives aux entreprises socialistes. L'EPE est définie juridiquement comme une société par action ou à responsabilité limitée. Cette loi remet l'entreprise publique dans une logique d'économie marchande et abolit le mode de gestion socialiste des entreprises. Le niveau atteint par le déficit et découvert bancaire de ces EPE ne permet pas à l'Etat au début des années 1990 de les recapitaliser et constitue une entrave au bon fonctionnement du Trésor et du système bancaire dont la loi relative au crédit et à la monnaie visait à redéfinir leurs attributions.

1.3 La politique de restructuration des entreprises publiques des années 1990-2000 comme tentative d'instaurer un mode de régulation concurrentiel

Au cours de la seconde moitié des années 1980, le premier plan de restructuration des entreprises publiques connaît un obstacle de financement par l'Etat en raison de la réduction des recettes budgétaires suite au contrechoc pétrolier de 1986. Sur le plan de la coalition

politique au pouvoir le courant réformiste va prendre l'avantage sur le courant conservateur en raison de la nécessité de réduire le soutien financier de l'Etat aux entreprises publiques qu'il s'agit de réformer pour redevenir rentables et compétitives dans le cadre de l'instauration de l'économie de marché. Il s'agit pour l'Etat d'accepter contre la volonté de l'aile conservatrice du pouvoir représentée par le parti du FLN, de basculer du système économique socialiste vers l'économie de marché. La mise en œuvre des plans d'ajustement structurels durant les années 1994-1998 va imposer une politique de réduction des dépenses publiques et la restructuration des entreprises publiques en vue de leur privatisation.

La période des réformes économiques qu'a incarné le gouvernement Mouloud Hamrouche (1988-1991), a permis de construire un cadre institutionnel favorable à l'économie de marché. La loi de 1988 relative à l'autonomie des entreprises publiques a fait partie de ce dispositif de réforme dans le secteur industriel : la situation dégradée des finances publiques et de l'endettement extérieur de l'Etat a contraint le gouvernement à mener une politique de restructuration des entreprises publiques consistant après la phase de démantèlement des années 1980, à mener une politique de filialisation des unités de production, de réduction des effectifs, et d'accroissement des aptitudes du personnel encadrant à gérer et manager ces entreprises sur le modèle du secteur privé. La seconde étape envisagée dans les années 1990, après restructuration et assainissement financier consiste à mener à terme des privatisations totales ou partielles. On peut donc schématiser le processus de restructuration des entreprises publiques s'étalant sur les décennies 1980-1990 de la façon suivante :

- 1) Restructuration dans les années 1980, par le découpage et la réorganisation des grands groupes industriels en de nouvelles entreprises recentrées sur leur cœur de métier ;
- 2) Réformes institutionnelles sous le gouvernement Hamrouche (1988-1991) conférant de l'autonomie dans la gestion des entreprises publiques ;
- 3) Poursuite de la restructuration économique et financière des entreprises publiques par la mise en place sous la houlette de cabinets conseils internationaux de plans de redressement internes (PRI) et le respect de contrats de performance ;
- 4) Evolution du cadre institutionnel en 1995 avec le remplacement des fonds de participation par les holdings ;
- 5) Réalisation de plans de privatisations totale ou partielle.

Dans le secteur de la mécanique, la SNVI constructeur de véhicules industriels, un des symboles de la première stratégie industrielle des années 1960-70 et entreprise clé dans le dispositif de relance industrielle des années 2000-2010, va connaître une politique de restructuration sous la forme du partenariat. L'entreprise passe ainsi d'une structure en conglomérat, dont le découpage fait émerger à la fin des années 1980 la société SNVI sous le statut d'Entreprise Publique Economique (EPE) et sera placée directement sous la tutelle du ministère de l'industrie sans être gérée par un fonds de participation ou un holding. La SNVI va bénéficier au cours des années 1990-2000 d'une politique d'assainissement financier avec le soutien du Trésor et des banques publiques. En contrepartie, l'entreprise est placée sous le contrôle des banques détentrices de créances et devant contracter un plan de rééchelonnement et de remboursement des dettes tout en respectant la norme des ratios prudentiels. La SNVI peut ainsi obtenir les crédits nécessaires pour lancer son plan de restructuration industrielle (PRI) dont une première version date des années 1992-2002, puis une seconde version relative à la mise en place de l'autonomie des unités de production par la filialisation, créant les conditions favorables au partenariat lors des années 2002-2007.

La politique de restructuration des entreprises publiques par la filialisation de leurs unités de production a permis de constituer depuis les années 1980-1990, plus de 1117 filiales dont 250 dans le secteur des entreprises industrielles. En revanche, plus de 80 unités économiques et 10 entreprises industrielles publiques ont été dissoutes, avec le licenciement de 60000 salariés. Plus de 700 entreprises locales ont également été dissoutes, 300000 salariés licenciés, en contrepartie d'une privatisation par la cession des actifs aux salariés. La politique

d'assainissement financier prise en charge par l'Etat (Trésor et banques publiques) et accompagnant les dissolution-restructuration des entreprises publiques a représenté un total de plus de 840 milliards de dinars à la fin de 1999 (Nacer-Eddine Saadi, 2005).

Tableau 1 : Dépenses publiques d'assainissement financier des entreprises publiques (1988-1999)

	Annulation des dettes	Rachat des créances bancaires	Dotations en argent frais
Restructuration financière	26.1	---	---
Passage à l'autonomie	16.7	---	7.4
Assainissement financier 1991-1994	49.5	88	35.9
Assainissement financier 1995-1998	84.4	454	78.5
Total	176.7	542	121.8

Source : Ministère de l'Industrie, colloque des 2-3 mars 1999, in Nacer-Eddine Saadi, op. cit.

Le montant total cumulé des ressources publiques consacrées à l'assainissement financier des entreprises publiques est considérable mais sans effet sur la résorption des déficits et la poursuite du besoin d'endettement auprès des banques, dont la situation financière s'est sur la même période dégradée et a aussi nécessité le transfert de dépenses publiques d'assainissement d'un montant de 670 milliards de dinars. L'enjeu de la politique de restructuration interne des entreprises publiques est en effet de recouvrer des marges de profits, de compétitivité et de productivité, passant par des dépenses d'investissements de modernisation, de gains de parts de marché et d'augmentation du taux d'utilisation des capacités de production. Les causes de l'échec en termes de résultats des politiques publiques de restructuration économique et d'assainissement financier sont à rechercher dans l'impopularité des mesures ayant eu des conséquences sociales négatives en termes d'emploi, de non implication suffisante du secteur privé dans la politique industrielle ayant pour finalité la privatisation et dans les obstacles et les indécisions politiques ayant eu pour effet les revirements entre politique favorable puis défavorable à la réforme, la privatisation et plus généralement à l'instauration d'une économie de marché remettant en question les avantages acquis par la captation de rentes dans une économie jusqu'alors fermée à la concurrence.

Le processus de privatisation des entreprises publiques a été lent et compliqué à mettre en œuvre du fait de la multiplicité des intervenants institutionnels (Ministère, conseil des ministres, sociétés publiques de gestion des participations, agence de régulation) et du croisement de certaines de leurs prérogatives. L'ordonnance de 2001 a tenté d'y remédier mais les résultats de la privatisation ont été limités en nombre d'entreprises réellement cédées au sens d'un transfert de propriété vers le secteur privé et se chiffrent sur la période 1995-2003 à seulement cinq entreprises.

1.4 Régulation de l'Etat par captation de rentes de transferts des entreprises publiques

La restructuration des entreprises publiques poursuivie dans les années 1990 n'a pas encore permis de résoudre leurs difficultés de gestion productive et financière. Ces difficultés des entreprises publiques se répercutent comme nous venons de le voir sur la santé financière et la solvabilité du secteur bancaire algérien que le Trésor tente d'assainir. Les crédits à l'économie enregistrent une hausse de leur taux de croissance en raison d'une capacité de financement accrue du Trésor dans le financement de l'économie et des banques en situation de surliquidité monétaire. Le besoin en liquidité de l'économie est donc moindre eu égard aux

années 1990, comme en atteste le ratio de liquidité qui passe de 63.7% en 2007 à 69% en 2011. D'autre part, les crédits intérieurs comprenant le refinancement des banques auprès de la Banque d'Algérie passent de 12.1 milliards de dinars en 2007 à -1011.8 milliards en 2008 et restent négatifs en 2009 et 2010, ce qui traduit un excès de liquidité monétaire. Les efforts d'assainissement par le trésor des banques publiques conjugués à une augmentation des prérogatives de la Banque d'Algérie dans le contrôle de la solvabilité des banques, contribue aussi à une diminution du taux de croissance du refinancement des banques auprès de la Banque d'Algérie au cours des années 2000.

La politique industrielle vise donc à poursuivre la restructuration des entreprises publiques et leur donner les moyens d'augmenter leur activité par une meilleure utilisation de leur capacité de production. La hausse globale du niveau de production nationale pouvant constituer avec les importations, un instrument de lutte contre l'inflation. Le rôle du Trésor dans le rachat de créances non performantes des banques publiques sur les entreprises publiques ayant connu une politique de restructuration depuis les années 1980-1990 a constitué une masse considérable de ressources ponctionnées annuellement sur le budget des finances publiques, financée par la dette extérieure et les liquidités acquises surtout par les ressources fiscales pétrolières lors des périodes d'augmentation du prix des hydrocarbures. Le montant des dépenses d'assainissement déboursées par le Trésor s'élève donc à 1240.6 milliards de dinars sur la période 1990-2007. Cette politique a contribué à assainir et redresser les comptes des banques publiques en recourant également aux avances faites aux banques sur les créances rachetées d'un montant de 281.2 milliards de dinars et pour le montant restant soit 959.4 milliards de dinars, le Trésor a émis des obligations d'une maturité de douze ans. D'autre part, les banques publiques ont bénéficié d'une prise en charge par le Trésor du montant des pertes de change et des différentiels d'intérêt que les banques devaient sur les emprunts extérieurs en vue du soutien de la balance des paiements. Ces sommes s'élèvent sur la période 1990-1997 à 168 milliards de dinars. Après 1997, les pertes de change et différentiels d'intérêt furent converties en obligations et prises en compte par le Trésor dans ses opérations d'assainissement. La politique budgétaire plus expansive sur la période 2009-2011, contribue à augmenter la part du trésor dans le financement du crédit aux entreprises alors que les concours bancaires restent encore modestes et les concours non bancaires sont en augmentation. Le relâchement des restrictions du financement budgétaire notamment destiné aux entreprises publiques constitue encore sur la fin des années 1990, un indice de maintien des rentes de transferts qui ont alimenté, déficits et découverts bancaires assainissement sur la période.

2 Réforme des politiques industrielles dans les années 1990-2010 : le cas de la Société Nationale des Véhicules Industriels (SNVI)

Notre recherche vise à poursuivre l'étude des politiques industrielles en Algérie sur longue période par la mise en œuvre de concepts de la théorie de la régulation et une ouverture sur l'économie politique institutionnaliste et Régulationniste en tentant de mettre en relation les institutions et les choix de l'Etat en matière d'orientation de la politique industrielle. La politique de libéralisation économique et la mise en place d'institutions formelles favorables à la privatisation ou restructuration des entreprises publiques, en privilégiant des partenaires industriels ou financiers étrangers. La recherche concrète sur les choix politiques, les orientations des politiques industrielles, les ressources budgétaires, les types de rentes et les institutions à même de mettre en œuvre la restructuration et la relance de l'industrie algérienne et l'émergence d'une nouvelle régulation plus concurrentielle, nous a conduit aussi à rechercher au niveau local comment se mettaient en œuvre ces politiques : l'étude de la SNVI comme entreprise publique économique (EPE) emblématique de la construction des industries

mécaniques et des premières stratégies et politiques industrielles des années 1960-1970, nous a conduit à la problématique suivante :

Quelle a été l'évolution du plan de restructuration de la SNVI dans le cadre des politiques industrielles des années 1990-2000, en montrant la cohérence des choix du gouvernement ? La SNVI s'insère dans un projet de relance industrielle en vue d'une insertion dans le cadre d'une économie de marché. La restructuration industrielle s'inscrit-elle dans un projet de changement de régime d'accumulation rentier dominé par l'exploitation des ressources en hydrocarbures, ou bien s'agit-il d'un changement dans le mode de régulation plus concurrentiel sans remise en cause du régime d'accumulation rentier ?

La problématique s'articulera autour du coût financier de la restructuration du secteur industriel public dans le cadre de la mise en place d'un modèle d'économie de marché en Algérie : dans quel nouveau cadre institutionnel s'opère le financement du coût du capital ?

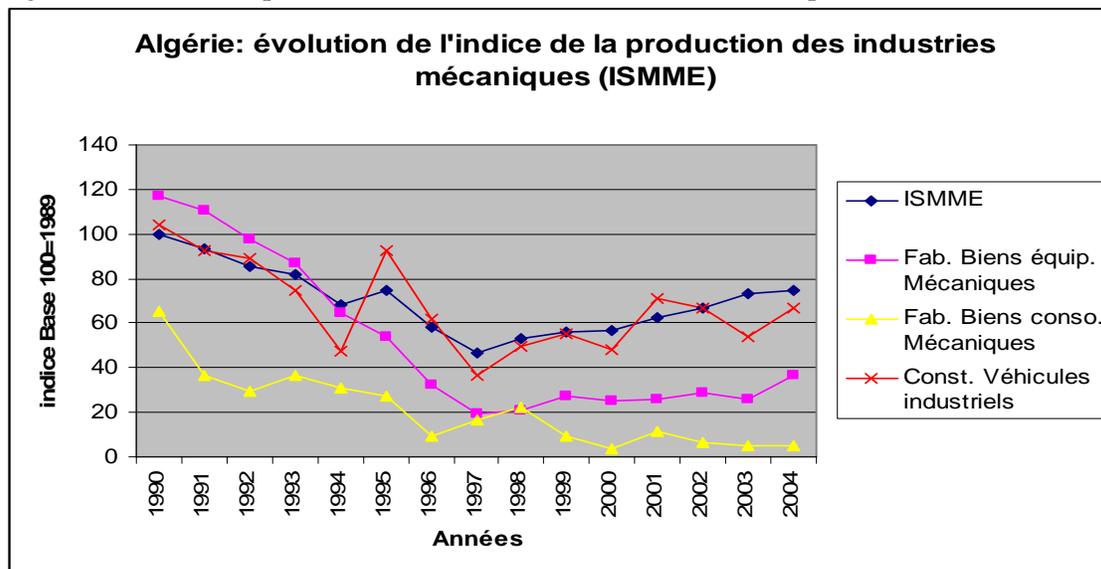
La Société Nationale de Complexe Mécanique (Sonacome) a été créée par l'ordonnance du 9 août 1967 puis du 21 avril 1969 lui attribuant le monopole de la production mécanique. Au niveau des institutions formelles, le décret n°67-150 du 09 août 1967 porte création de la société qui a pour vocation d'exploiter et de gérer les usines de construction mécanique du secteur public. La société Sonacome est alors une société étatique, dotée d'une personnalité morale et d'un capital détenu par l'état. Le schéma d'organisation de la Sonacome regroupe 10 divisions dont la division des véhicules industriels qui deviendra la future SNVI. C'est en 1981 que naît la SNVI (Société Nationale des Véhicules Industriels) par décret 81-342 du 12 décembre 1981. La SNVI se spécialise dans le secteur des véhicules industriels et leurs composants dont : les camions les autocars, autobus, minicars, minibus les camions spéciaux, le matériel tracté (remorques, semi-remorques...), les pièces brutes de fonderie. La Société Nationale des Véhicules Industriels (SNVI), entreprise publique économique (EPE) a été constituée en société par action en mai 1995. Son rôle est de produire et commercialiser des véhicules industriels. La SNVI produit et commercialise alors des camions de 6.6 à 26 Tonnes de poids total à charge, des autocars et autobus de 25 à 100 passagers, des équipements de carrosserie, remorques, semi-remorques et porte-engins de 3 à 75 tonnes. Elle fut d'abord organisée autour d'une direction centrale en divisions d'unités de production que sont la fonderie, les véhicules industriels et la carrosserie de Rouïba et Tiaret. La restructuration de l'entreprise l'a mené à la fin des années 2000 vers la filialisation et l'autonomie des unités de production.

2.1 Crise de régime d'accumulation : le cas du secteur des industries métalliques et mécaniques

Essayons d'apprécier le contexte économique difficile dans lequel se trouve le secteur public algérien des industries sidérurgiques, métalliques, mécaniques et électriques (ISMME) et notamment sa structure de coûts, avant de nous intéresser au marché des véhicules industriels et au cas de la SNVI. Si l'on analyse les coûts et bénéfices du secteur des ISMME, on a une structure des coûts qui fait apparaître un taux de valeur ajoutée (VA) et des résultats d'exploitation (ENE) en décroissance sur la période 1990-2000 : le ratio VA/CA (chiffre d'affaire) passe de 48% en 1990 à 34% en 2000, soit une baisse de 29%. Le ratio ENE/CA passe de 13% à -21% soit une chute vertigineuse de -160%. Si l'on compare ces chiffres avec ceux de l'industrie privée des ISMME le taux de valeur ajoutée y est stable sur la même période en passant respectivement de 48 à 47%, soit -2% et le résultat net d'exploitation est croissant de 13 à 18%, soit une progression de 38%. Les activités du secteur privé sont essentiellement de l'importation et du montage et non de la production. Le secteur public connaît pour de nombreuses entreprises du secteur ISMME une dégradation de son ENE qui la met en situation de pré-faillite au seuil des années 2000. Aux pertes cumulées s'ajoute une

structure de coûts élevée notamment la part des salaires dans la valeur ajoutée atteint 86% en 2000. La part des salaires dans le chiffre d'affaire (CA) étant de 30% dans le secteur public et de 26% dans le secteur privé. Les amortissements représentent 26% dans le public, contre seulement 3% dans le secteur privé.

Figure 3: Indice de la production industrielle des industries mécaniques (1990-2004)



Source : construction personnelle, Collections Statistiques, n°122, ONS, juin 2005.

L'évolution de l'indice de la production industrielle du secteur mécanique connaît une dégradation conjointe des biens de production et de consommation. La chute est plus sévère pour les biens de production qui passe de l'indice 120 en 1990 à l'indice 20 en 1997, pour ensuite stagner au-dessus de cet indice. Les biens de consommation partent d'un indice 60 en 1990 pour rejoindre l'indice 20 la même année 1997 pour ensuite poursuivre sa dégradation jusqu'en 2000.

De son côté, l'indice de production de véhicules industriels épouse la même tendance à la baisse que celui des biens d'équipement sauf redressement des années 1994-1995

Les chiffres de la branche mécanique-métallique sur les années 2000-2001 montrent une dégradation de la trésorerie avec -28% mais ponctionne et représente une part de 92% de la trésorerie totale du secteur public des ISMME. La valeur ajoutée progresse sur la période mais ne représente que 7% du total du secteur public. Les emplois de la branche métallique-mécanique représentent en revanche une part de 16% ce qui traduit une situation de sureffectifs dans la branche. Les investissements quoiqu'ils progressent masquent une sous-consommation des capitaux fixes, avec une faible part de 4% dans le total du secteur public. Le taux d'utilisation des capacités de production de la branche s'élève à seulement 56%. Les importations en revanche croissent rapidement de +50% pour représenter 12% du total.

Les exportations progressent mais les importations pour revente représentent presque un tiers du total du secteur public. Les achats sur le marché local algérien progressent mais représente une faible part de 9% du total.

2.2 La SNVI sur un marché en transition vers une régulation concurrentielle

L'accumulation de ressources financières et budgétaires issues de l'exploitation et la vente des hydrocarbures ont permis en Algérie de conduire un programme de développement des

infrastructures de base (autoroutes, ponts, tunnels...) ceci dans le cadre des plans de développement quinquennaux élaborés au cours des années 2000. L'essor du secteur de la construction, travaux publics et des infrastructures de transport ont permis de redynamiser le marché des véhicules industriels et de travaux publics. Sur le marché spécifique des véhicules lourds de transport de personnes et de marchandises (autobus et camions), représente 1.2 millions d'immatriculations soit le tiers du volume global de véhicules (en tenant compte des véhicules de tourisme. Sur le plan des institutions formelles en faveur du développement d'une industrie localisée en Algérie, un décret du 12 mai 2009 confirmé par la loi de Finances complémentaire qui fixe pour les sociétés créées après le 28 juillet 2009, d'avoir au moins 30% de leur capital détenu par des personnes physiques ou morales de nationalité algérienne. Ces mesures restrictives aux importations concernent les produits et matières premières vendues en l'état sans autres transformations. Pour le secteur des véhicules industriels, la loi de finances complémentaire prévoit la mise en application d'une taxe sur les véhicules et engins neufs qui s'élèvent à 340000 DA pour les véhicules de moins de 22 tonnes et de 500000 DA pour ceux de plus de 22 tonnes.

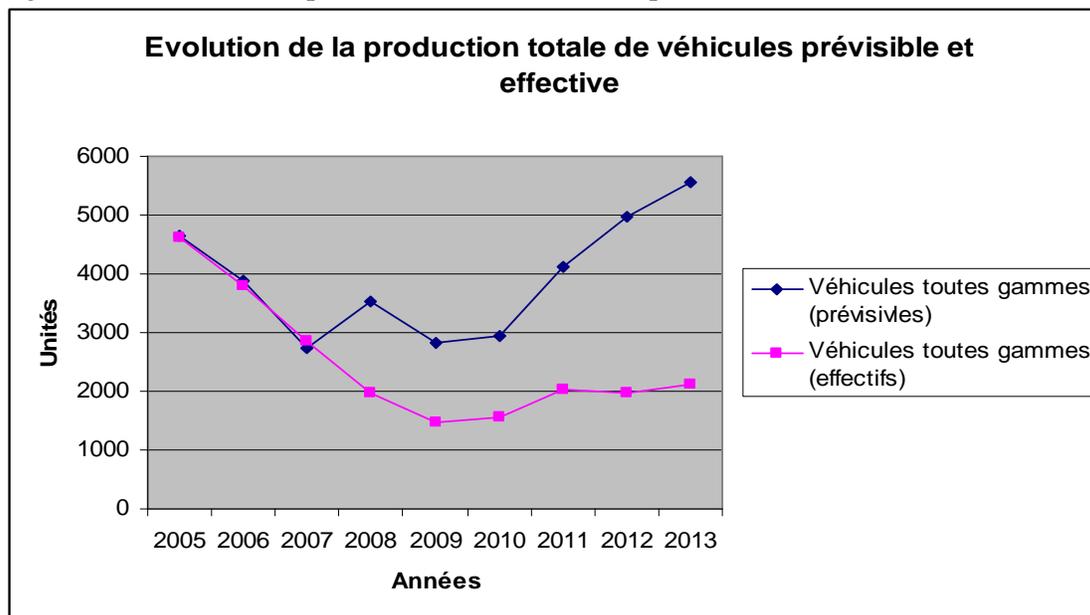
La SNVI a connu au cours des années 1990 une dégradation ou une stagnation de sa production de véhicules industriels : le nombre de véhicules et matériels (toutes gammes de véhicules industriels + cars et bus) est passé de plus de 7000 unités en 1990 à 2811 unités en 2001. L'évolution des ventes montre sur la période une relative stagnation avec une tendance à la baisse sur la seconde moitié des années 2000. Les gammes basses comme le K66 ou le K120 qui sont les plus vendus enregistrent une baisse dès 2005. Cette baisse tendancielle est aussi marquée pour les tracteurs routiers, les remorques et les semi-remorques.

Alors que les gammes basses représentées par les véhicules porteurs K66 et K120 ont connu le volume de ventes le plus élevé, on constate néanmoins une baisse des carnets de commande de ce type de véhicules au profit des gammes hautes que sont les véhicules lourds de type B, TB, C, M230. L'évolution du carnet de commandes montre ainsi un retournement de tendance: la gamme haute (poids lourds, bus et cars) occupe depuis 2007 les $\frac{3}{4}$ du carnet de commandes contre $\frac{1}{4}$ pour la gamme basse et intermédiaire, ce qui traduit un déséquilibre de la structure habituelle des commandes favorable aux véhicules de petit tonnage relativement aux véhicules lourds. Ce déséquilibre s'explique par un marché du véhicule industriel devenu plus favorable à la SNVI pour sa gamme haute ayant un avantage compétitif et un bon indice de confiance auprès de ses clients en termes de proximité, de réactivité du service client (SAV), de solutions d'équipements portés adaptés sur les véhicules (carrosserie), de demande des clients institutionnels.

Le marché des véhicules de gamme basse et intermédiaire est soumis le plus à une rude concurrence des constructeurs asiatiques (japonais et plus récemment chinois) qui par un effet volume ou rendement d'échelle offrent des prix compétitifs et de qualité et équipement (notamment confort de conduite) en adéquation avec les attentes des clients. Les camions SNVI de réputation plus robustes mais ce critère n'a pas permis d'enrayer le déclin des gammes basses comme le modèle K66 concurrencé par des véhicules relativement moins chers et mieux équipés techniquement. Sur la gamme haute des poids lourds de 19 t la concurrence de la SNVI se fait par les marques Renault, Volvo et Hyundai qui dominent le marché relativement à la SNVI. La stratégie du groupe SNVI consiste à cibler la modernisation des camions poids lourds à l'intérieur de ce segment couvrant notamment les véhicules de chantier et les tracteurs routiers. Sur le marché des bus et cars, la SNVI vise un repositionnement stratégique sur sa ligne de produits cars et bus de grande capacité en investissant dans des moyens et méthodes de production (mannequins d'assemblage, manutention aérienne et au sol) ainsi que dans la formation et spécialisation du personnel, en vue d'améliorer la rentabilité. Sur l'ensemble du marché des véhicules industriels algérien, la stratégie de redressement de la SNVI consiste à reprendre des parts de marché sur toutes les

gammes, sauf le segment des mini cars et bus. Les prévisions du plan de redressement indiquent un maintien de la SNVI à $\frac{1}{4}$ du marché de moyenne gamme et une progression à $\frac{1}{4}$ du marché des cars et bus. L'objectif est pour les gammes basses et hautes, ainsi que pour les tracteurs routiers d'atteindre 20% respectivement de parts de marché.

Figure 4: Evolution de la production SNVI réalisée et prévisible 2005-2013



Source : Conception personnelle selon données SNVI

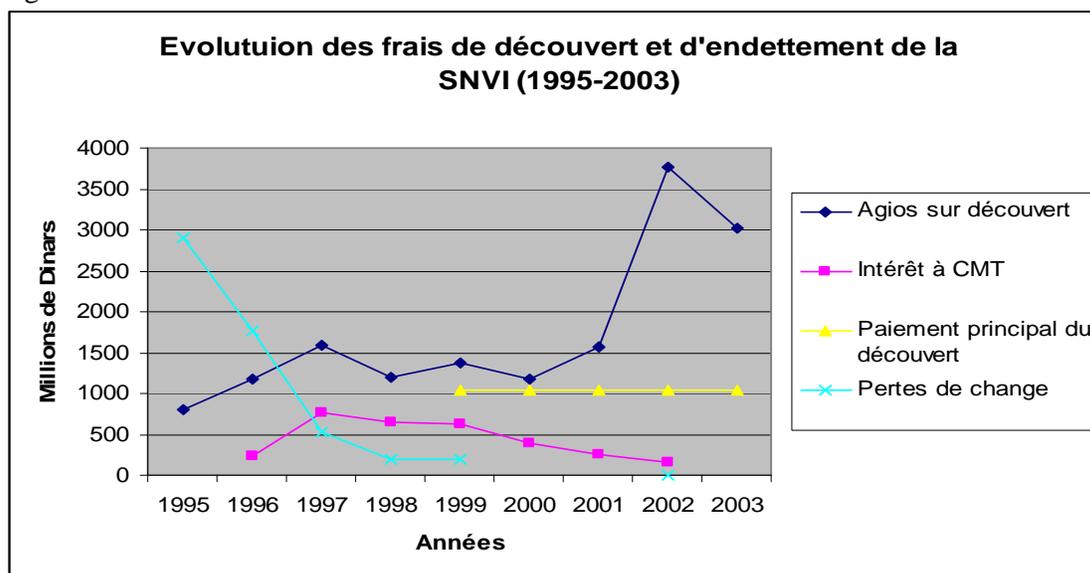
Le tableau montre une baisse de la production et des ventes de véhicules toutes gammes sur 2006-2007 relativement à 2005, puis une reprise prévisible sur la période de redressement 2008-2010 que ne corrobore pas les chiffres réalisés. L'ensemble de la production (camions, bus, cars, matériels tractés) connaît une évolution erratique avec une tendance à la baisse entre 2005 et 2013. Le nouveau partenariat signé en octobre 2011 entre la SNVI et Mercedes Benz devrait rendre crédibles les chiffres production et de vente de véhicules lourds de gammes hautes, cible du partenariat.

2.3 La restructuration financière et bancaire de la SNVI : rôle régulateur central de l'Etat

La restructuration de la SNVI opérée depuis les années 1990 s'est inscrite dans une démarche globale de politique industrielle visant à assainir les entreprises publiques et refinancer les investissements productifs en vue de pouvoir soit privatiser, soit nouer des partenariats. Cependant pour le cas de la SNVI le financement par l'Etat des investissements nécessaires à la relance de la production ont tardé à se réaliser et la situation financière et bancaire a continué à se dégrader jusqu'aux années 2000. En effet, l'évolution de la situation comptable de la SNVI a montré un bilan grevé par un endettement persistant depuis les années 1990 : les frais d'endettement et de découvert bancaire se sont traduite par exemple en 2000 par un découvert gelé de 1320 millions de dinars, un remboursement des échéances à court et moyen terme sur les années 1999-2000 de 2090 millions de dinars, des frais financiers sur découverts des années 1998, 1999 et 2000 de 5031 millions de dinars, le remboursement du principal et des intérêts sur obligations 2000 respectivement de 2080 et 4204 millions de dinars. Le total des charges financières de 1998-2000 s'élevait donc à 16367 millions de dinars, sans prise en compte du découvert généré en 1997. Sur les années 2000 la situation financière de

l'entreprise ne s'améliore pas malgré la hausse des ventes de véhicules : les comptes de résultats montrent une hausse de la valeur des ventes de marchandises de 1094 millions de dinars en 2005, à 2244 millions de dinars en 2007, la valeur ajoutée passe sur la même période de 4235 à 4685 millions de dinars et la marge brute de 262 à 730 millions de dinars. Mais au vu des frais engagés (frais de personnel, frais financiers), le résultat d'exploitation reste négatif et passe sur la période de -1933 à -1610 millions de dinars. Le résultat brut de l'exercice se dégrade et passe donc de -2195 à -2192 millions de dinars. Les investissements nets (après amortissement) progressent légèrement de 2005 à 2007 de 2018 à 2526 millions de dinars mais les stocks nets progressent également en se maintenant à un niveau élevé en passant de 19598 à 20567 millions de dinars. Il faut noter sur le bilan le maintien d'un niveau élevé de créances nettes (principalement les créances clients) qui passent de 10111 à 9258 millions de dinars. Du côté du passif la préoccupation se porte sur le fonds propre qui reste négatif entre 2005 et 2007 en passant de -38295 à -42082 millions de dinars. Enfin, les dettes s'alourdissent en passant à un total de 70022 à 74433 millions de dinars sur la période. Le découvert bancaire constitue l'essentiel des dettes et se creuse en passant de 41242 à 42941 millions de dinars, soit une progression de 3.9% entre 2005 et 2007. Les comptes de l'entreprise montrent donc la persistance d'un endettement excessif et un résultat d'exploitation négatif. Les tentatives d'assainissement financier réalisé depuis 1995 n'ont pas permis de rééquilibrer le passif du bilan dont l'endettement se maintient même dans les années 2000.

Figure 5: Evolution des frais de découvert et d'endettement de la SNVI



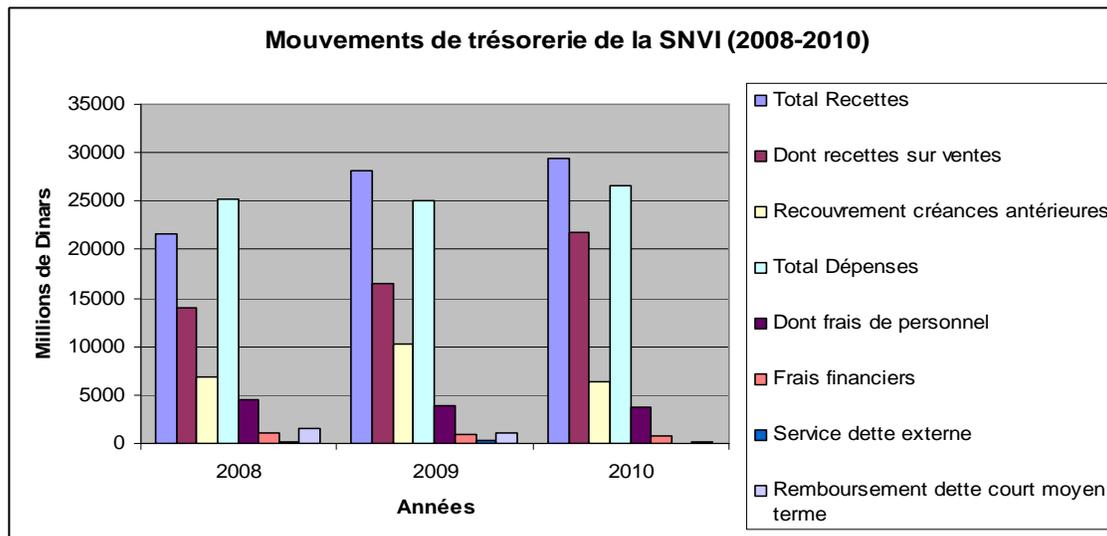
Source : conception personnelle suivant données SNVI, PRI, 2008-2010

Le tableau montre une évolution dégradée des frais sur découvert bancaire qui s'alourdit en 2007 si l'on ajoute aux agios sur découverts et intérêts à court et moyen terme, les intérêts échus sur obligation et titres participatifs qui s'élèvent à 7341 millions de dinars, on totalise alors des charges financières de 31692 millions de dinars qui rapportées au déficit global de 2007 correspond à une charge financière de 67%. A la fin 2007, la situation financière se caractérise donc par un déficit cumulé de 47033 millions de dinars, un endettement total de 74433 millions de dinars, un découvert bancaire de 42941 millions dont 42200 millions générés depuis septembre 2003 (Banque Nationale d'Algérie).

La situation financière dégradée bloque l'exploitation de l'entreprise avec des retards dans les engagements pour les approvisionnements extérieurs pris pour répondre au calendrier de la production (renégociation des prix, allongement de la durée de livraison), des retards dans le paiement des fournisseurs et sous-traitants locaux, des retards récurrents dans le paiement des salaires, des retards dans le dédouanement des matières premières et pièces détachées.

Les reports récurrents de l'assainissement financier de la SNVI se traduisent par une succession de plans de retraitement de la dette qui se creuse depuis 1995 et placent l'entreprise en situation de faillite permanente suivant l'article 715 bis du code de commerce. Le redressement financier passe par la réduction de la dette de court moyen terme et du découvert bancaire assurant un retour de confiance dans la relation banque entreprise et l'amélioration consécutive de la trésorerie et du financement bancaire et d'une meilleure anticipation du cycle des approvisionnements. L'amélioration de la trésorerie consiste aussi à réduire les créances clients qui ramenée en mois de chiffre d'affaire, passent de 6.6 millions de dinars en 2007 à 2.5 millions de dinars en 2010. Au niveau des dettes le montant total de 2007 évalué à 74433 millions de dinars vise à être réduit par annulation de découvert bancaire d'un montant de 42941 millions de dinars et d'obligations du trésor d'un montant de 823 millions de dinars. Ce retraitement du passif du bilan de la SNVI par annulation de créances détenues par les banques dont la BNA, nécessite une décision politique prise par le CNPE (Conseil National des Participations d'Etat). De précédentes décisions de recapitalisation, d'assainissement financier et de financement des investissements ont déjà été pris par le CNPE notamment en 1998 mais furent reportées dans leur application. La décision de réhabiliter et d'assainir la SNVI procède de la volonté politique des différents gouvernements depuis les années 1990 de maintenir et relancer les EPE jugées stratégiques comme la SNVI du secteur des industries mécaniques. La stratégie de sauvegarde de l'outil de production de la SNVI passe donc par un transfert de ressources budgétaires pour financer les investissements et assainir la dette et les découverts bancaires. La décision politique de sauvetage de la SNVI de la faillite a pour effet le maintien d'une captation de rentes financières et économiques : le maintien du portefeuille client des institutions et entreprises publiques, dont le ministère de la défense, le financement quoique retardés et reportés d'investissements publics de renouvellement de l'outil de production, le maintien d'une relation privilégiée avec le système bancaire avec l'annulation d'une partie de la dette et du découvert pris en charge par le trésor public.

Figure 6: Structure des mouvements de trésorerie de la SNVI



Source : tableau extrait de PRI 2008-2010, op.cit.

La restructuration de la dette par un ensemble de mesures financières sur la période permet à la SNVI de retrouver un ratio d'autonomie financière de 35%, meilleur que celui du secteur des industries mécaniques évalué en moyenne à 50%. En effet l'autonomie financière procède d'un renforcement des fonds propres évalué en 2008 à 8551 millions de dinars et d'un montant de capitaux permanents (total fonds propres + dettes à moyen et long terme) de 24464 millions de dinars. Le fonds de roulement net évalué en 2008, après les mesures de retraitement du bilan, à 21938 millions de dinars, résulte du faible niveau des investissements nets réalisés de 2526 millions de dinars et du fort taux d'amortissement des investissements réalisés.

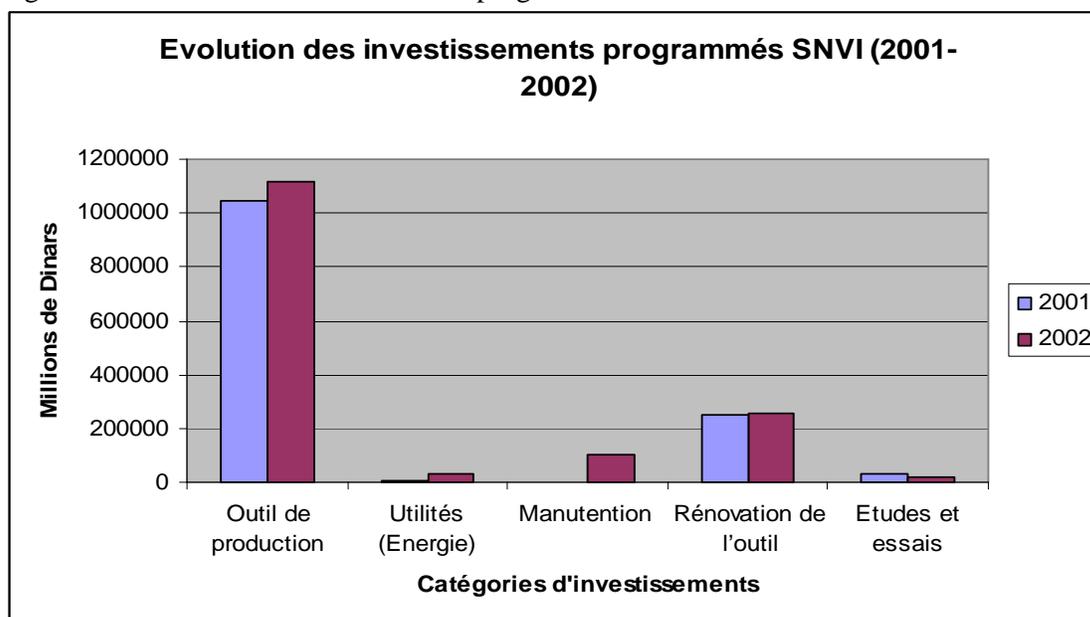
La période des années 1990 marque pour la SNVI comme pour le secteur des industries mécaniques une période de récession : les principaux indicateurs financiers montrent que les déficits se creusent en 1990-1991, sont ensuite résorbés en 1992-1993, puis réapparaissent depuis 1994 sans discontinuer jusqu'en 2012. L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) devient négatif entre 1997 et 2001 (sauf en 1998) puis entre 2005 et 2012 (sauf en 2006 et 2009). La situation financière dégradée se constate aussi au niveau de la trésorerie, périodiquement négative sur la période 1990-2012 (sauf 1992-1994, 2004-2005, 2007 et 2010-2011) avec un pic négatif en 2003 avec -39 milliards de dinars. La trésorerie se dégrade en raison des lourdes charges financières, comprenant les agios bancaires et les intérêts et du principal sur crédits de moyen terme, le remboursement de dettes fournisseurs, du paiement des intérêts et du principal sur obligation et un volume de stocks nets correspondant jusqu'à plusieurs mois de chiffres d'affaire. Les fonds propres sont fréquemment négatifs sur la période (sauf en 1995-1997 puis en 2010-2012) atteignant le seuil le plus bas en 2008 avec -41 milliards de dinars. Le fonds de roulement positif au cours des années 1990, ne devient négatif qu'en 1999 et ce jusqu'en 2009 où il atteint son niveau le plus bas avec -56 milliards de dinars. Le niveau d'endettement de la SNVI est relativement stable mais élevé sur la décennie 1990, puis progressent à un taux alarmant en doublant même pour respectivement de 47 à 90 milliards de dinars respectivement entre 2000 et 2009. Puis le niveau d'endettement diminue progressivement en 2010 puis 2012. Les charges bancaires progressent fortement entre 1994 et 1995 étant multipliés par six, puis il faut attendre les années 2003-2004 pour voir décroître les charges bancaires passant respectivement de 4.5 à 1.2 milliards de dinars. Si l'on observe la masse salariale sur la période, le plan de restructuration a conduit à faire baisser son niveau entre 1998 et 2000 pour passer respectivement de 2.2 à 1.9 milliards de dinars. Cependant la masse salariale remonte dès 2001 et croit progressivement jusqu'à 2012. Le ratio masse salariale sur valeur ajoutée progresse continument entre 1991 et 2012 pour passer de 19% à 158%, ceci en raison de la baisse drastique de la valeur ajoutée en 2012. En 2011 déjà la masse salariale atteignait presque le niveau de la valeur ajoutée à hauteur de 92%.

2.4 Bilan de la restructuration : investissements, partenariat, revalorisation du capital

Le plan de redressement mené dans les années 1990 qui a consisté à abaisser les effectifs en vue d'assainir les comptes financiers de la SNVI. En effet, les effectifs passent de 15974 en 1990 à 8664 en 2000 pour tomber au niveau de 6514 en 2012. La politique de gestion des ressources humaines a consisté durant les années 1990-2000 à réduire les effectifs afin d'ajuster leur niveau à celui de l'activité, mais aussi à redéfinir la place des ressources humaines dans l'objectif de performance économique du groupe en mettant en œuvre un plan de formation ambitieux des différentes catégories de personnels. Il s'agit de développer le potentiel des ressources humaines en fournissant les qualification et compétences en vue d'atteindre les objectifs économiques à court et moyen terme. Il s'agit aussi d'impliquer les différentes catégories de personnels dans le plan de réhabilitation et de modernisation du

groupe face à la concurrence accrue du marché des véhicules industriels. Sur le plan organisationnel, la SNVI a mis en œuvre une organisation des unités de production en filiales ayant une autonomie de gestion et de fonctionnement. Le mode de gestion et management des ressources humaines a aussi fait l'objet d'une restructuration dès les années 2000, avec la réduction du nombre de niveaux hiérarchiques et l'adoption de structures horizontales permettant une meilleure circulation de l'information et du passage de la décision à l'exécution plus rapide. Le management privilégie aussi la mise en relation de la hiérarchie avec le niveau d'expertise. Il s'agit de valoriser aux différents échelons hiérarchiques, le management par l'autocontrôle, la responsabilisation et la délégation des tâches, ainsi que la polyvalence dans les compétences. Avant de rechercher un nouveau partenariat auprès d'un investisseur étranger, la SNVI a estimé les besoins en investissement qualifiés de survie : en effet, les capacités de production sont au début des années 2000, sous-utilisées en raison de l'obsolescence des équipements et des installations conduisant à un manque de précision des machines, un taux de pannes élevés, la difficulté de maintenance des équipements. Le plan de réhabilitation répond donc à ce besoin d'investissement primordial permettant d'augmenter la productivité des facteurs, de réduire les coûts d'usinage, d'améliorer la qualité des usinages et de la maintenance des équipements. En 2000-2002 a été budgétisé un montant allant de 1.9 à 2.9 milliards suivant l'apport en capital de l'Etat et du potentiel partenaire investisseur.

Figure 7: Structure des investissements programmés



Source : SNVI, Synthèse Relance et Avenir de l'entreprise, 2000.

La part la plus importante revient aux investissements de renouvellement de l'outil de production vétuste car datant des années 1970-1980. Les investissements de rénovation de l'outil existant permettent de réduire les taux de panne et le coût de maintenance, d'améliorer la qualité des produits et le rendement productif. La situation dégradée de la trésorerie s'explique depuis les années 1990, par des lourdes charges financières, comprenant les agios bancaires et les intérêts et du principal sur crédits de moyen terme, le remboursement de dettes fournisseurs, du paiement des intérêts et du principal sur obligation.

Tableau 2: Endettement cumulé sur la fin des années 1990

Charges financières, fin des années 1990-2000	Millions DA
Découvert gelé	1320
Remboursement des échéances à Court et Moyen Terme (CMT) 1999, 2000	2092
Frais financiers sur découvert 1998, 1999, 2000	5031
Frais financiers sur dette CMT 1998, 1999, 2000	1640
Intérêts sur obligations 2000	4204
Remboursement principal obligations 2000	2080
Total charges financières 1998-2000	16367
Découvert antérieur au 31/12/1997	9300

Source : idem, synthèse 2000

Le passif du bilan de la SNVI montre une augmentation des dettes totales sur la période 1998-2000, notamment des découverts bancaires qui doublent sur la période. Le retraitement du bilan permet de décomposer les fonds propres et les dettes de façon à analyser le bilan fonctionnel et proposer des solutions de désendettement par rééchelonnement et par l'assainissement des ratios de besoin de fonds de roulement, marge brute d'autofinancement, de taux d'endettement et de fonds propres. Dans le cadre du plan de restructuration, l'objectif du département finances comptabilité (DCF) consiste à rationaliser à court terme la gestion financière de la SNVI (en suivant la réduction des coûts, le maintien de la trésorerie et du fonds de roulement). Sur la relation des filiales avec les banques, la restructuration et la gestion financière plus rationnelle permet d'assouplir les conditions d'octroi de crédit de la part des banques et rendre la SNVI bancable, c'est-à-dire viable et rentable pour obtenir et rembourser ses crédits. Voici le tableau synthétisant les résultats de notre enquête sur la politique de restructuration et sa perception par le département DCF : Vu le plan d'investissement et la capacité de production prévue, le chiffre d'affaire passerait de 17392 millions de dinars en 2012 à 68684 millions de dinars à l'horizon 2022. La restructuration permettrait donc d'accroître le chiffre d'affaire et nécessite de réduire les coûts fixes surtout, de réduire les coûts en masse salariale en réduisant les effectifs indirects (non directement productive, de bureau, des administrations). Le plan d'investissement permettra l'achat de machines pour la filiale montage (VIR). Le montant global toutes filiales confondues de 9 milliards de dinars. La filialisation du groupe permettra une gestion financière plus rationnelle en réduisant les coûts fixes de production et en améliorant les ratios financiers des filiales plus autonomes. Sur le plan de la relation avec les banques, l'assainissement financier, notamment la trésorerie positive, devrait redonner confiance aux banques partenaires qui ont octroyé un crédit global au groupe SNVI de 12.5 milliards de dinars, dont la BNA qui a octroyé un crédit à taux réduit de 3.5% sur 15 ans de 8 milliards de dinars. La liquidation de la dette ne permettra de retrouver des indicateurs financiers positifs qu'à moyen terme à la fin du processus de restructuration prévu dans le plan de développement du groupe. La réduction de l'endettement permettra de rétablir la confiance des banques et de lancer de nouveaux projets d'investissements avec l'octroi de nouveaux crédits.

Conclusion :

La restructuration des entreprises publiques en Algérie en vue de leur insertion dans un modèle d'économie de marché a nécessité depuis les années 1980 la mise en place d'un ensemble d'institutions et la difficile transition d'un mode de régulation monopoliste vers un mode plus concurrentiel. Cependant, l'Etat est resté jusqu'à nos jours l'institution clé soutenant un régime d'accumulation centré sur le marché national et dépendant des ressources en hydrocarbures. La politique budgétaire et financière de l'Etat a donc soutenu et financé la restructuration des entreprises publiques dès les années 1990 en amplifiant le phénomène de suraccumulation sans freiner la dévalorisation d'un capital dont le renouvellement ne sera effectif que dans les années 2010. La première stratégie industrielle des années 1970-1980 avait consisté en un plan massif d'investissements publics qui a créé des complexes industriels de trop grande taille coûteux et peu rentables. La crise de suraccumulation, exacerbée par le contrechoc pétrolier de 1986, a rapidement conduit à une élévation des coûts de production, à la pénurie des importations d'intrants, au manque de compétitivité, aboutissant à une dévalorisation ou obsolescence de l'outil de production et une crise financière insoutenable pour l'Etat. La restructuration de la SNVI opérée depuis les années 1990 s'est inscrite dans une démarche globale de politique industrielle visant à assainir les entreprises publiques et refinancer les investissements productifs en vue de pouvoir soit privatiser, soit nouer des partenariats. Cette stratégie a nécessité le transfert de ressources budgétaires pour financer les investissements et assainir la dette et les découverts bancaires ce qui a constitué un coût du capital supporté par l'Etat. La politique de partenariat avec des investisseurs étrangers vise à poursuivre un processus de restructuration et de restauration de la compétitivité sur un marché ouvert à la concurrence mais sous régulation de l'Etat. La SNVI a noué en 2011 un premier partenariat avec la société allemande Daimler Benz en vue de construire localement des véhicules industriels de marque Mercedes et ambitionne un taux d'intégration croissant et un transfert de technologie. La politique de partenariat généralisé à l'ensemble des entreprises publiques ciblées par filière peut donc relancer l'investissement et freiner la dévalorisation du capital, en modernisant l'outil de production et en élargissant les débouchés sur le marché local et régional.

La restructuration des entreprises publiques en vue de leur insertion dans un modèle d'économie de marché a nécessité depuis les années 1980 la mise en place d'un ensemble d'institutions et d'un mode de régulation encore monopoliste puisque l'Etat reste l'institution clé soutenant un régime d'accumulation dépendant de l'exploitation des ressources en hydrocarbures. La politique budgétaire et financière de l'Etat a soutenu et financé dans les années 2010 la restructuration des entreprises publiques dans le cadre d'une nouvelle stratégie industrielle, ciblant des filières potentiellement compétitives, orientée vers la localisation de la production et la diversification des exportations. La difficile transition vers l'économie de marché et la relance industrielle dans un mode de régulation se voulant plus concurrentiel, sont structurellement bloqués par la persistance d'une rente pétrolière qui génère des recherches de rentes de transferts budgétaires et de monopole.

Bibliographie succincte :

- Aglietta, Michel (1976, 1982, 1997), Régulation et crises du capitalisme, Paris, Calmann-Lévy.
- Boccarda, Paul (2015), Les dossiers d'économie politique. Théorie de la régulation et suraccumulation-dévalorisation du capital. Économie et Politique 728-729 mars - avril 2015 http://www.economie-politique.org/sites/default/files/eco_po_728_729_dossierregulation.pdf
- Boccarda, Paul (1989), «Théories de la régulation et suraccumulation-dévalorisation du capital», Issues n° 32, 1re partie, septembre 1988; n° 33, 2e partie, mai 1989; n° 34, 3e partie, 2e trim 1989.
- Robert Boyer (1986), Théorie de la Régulation, une analyse critique, Paris, La Découverte.
- Boyer Robert et Saillard Yves (eds) (1995, 2002), Théorie de la régulation. L'état des savoirs, Paris, La découverte, collection Recherches.
- Boyer Robert (2004), Une théorie du capitalisme est-elle possible ? Paris, Odile Jacob.
- Bradford Dillman (2000), State and private sector in Algeria, the politics of rent-seeking and failed development, Westview press, p.184.
- Mushtaq Khan (2009), "Political Settlements and the Governance of Growth-Enhancing Institutions", draft paper, London: London University SOAS.
- Mushtaq Khan (2000), "Rent, efficiency and growth", in M. Khan and K.S. Jomo (eds), Rents, Rent-Seeking and Economic Development: Theory and Evidence in Asia, Cambridge: Cambridge University Press, p.21-69.
- Présentation du plan 2007-2008 SNVI, Alger : document interne SNVI, 2007, p. 57.
- Présentation SNVI, Références professionnelles, Alger : Brochure SNVI, p.3.
- Plan de redressement interne 2008-2010, adossé au plan stratégique de l'entreprise, 2008-2015, Alger : document interne, 2007, p. 167.
- Problématique posée par la Direction des Ressources Humaines dans le cadre du Plan de Redressement de l'entreprise, Alger : document interne SNVI, 2008, p.16.
- Problématique posée pour le secteur de la mécanique, de l'automobile et du véhicule industriel, Alger : Document Ministère de l'Industrie, MIPI, 2008, p.14.
- Synthèse relance et avenir de l'entreprise, objectifs sur la période 2000-2002, Alger : document interne SNVI, 2000, p. 49